



Association Fête le Mur Rhône-Alpes
16 avenue Berthelot 69007 Lyon

OFFRE D'EMPLOI - RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION FÊTE LE MUR RHONE ALPES

Présentation de la structure :

Créée en 1996 et présidée par Yannick Noah, Fête le Mur est une association d'insertion par le sport à destination des jeunes des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Elle est aujourd'hui présente dans 76 villes en France métropolitaine et Outre-mer et comptabilise plus de 18000 bénéficiaires à travers le territoire.

Implantée sur la métropole Lyonnaise, l'association prend en charge plus de 400 enfants sur ses sites de Lyon Gerland, Lyon La Duchère, Vénissieux, et Vaulx-en-Velin.

A partir d'octobre 2024, nous recherchons un(e) Responsable Administratif(ve), Financier(ère) et sportif(ve) pour assurer la gestion de l'association. Sous la responsabilité du Président de l'association, vous participerez à l'élaboration du projet associatif et à sa mise en œuvre effective.

Employeur : Fête le Mur Rhône-Alpes

Poste à pourvoir le : dès que possible

Type de l'emploi : Responsable Administratif, Financier et Sportif

Missions principales : Voir fiche de poste

Type de contrat : CDI Temps plein

Volume horaire annuel : 1575 heures et la journée de solidarité

Qualification : BE, DE, DES, CQP, Licence / Master STAPS (entraînement, management, ...), BPJEPS, école de sport / management

Le candidat doit être est à jour de sa carte professionnelle, qu'il devra justifier à l'employeur dès son embauche et à chaque renouvellement.

Envoyez votre CV et lettre de motivation **avant le 31/12/2024**

Kamel Mami, Président du club
kamel.mami@laposte.net, 06 82 62 07 72



Association Fête le Mur Rhône-Alpes
16 avenue Berthelot 69007 Lyon

FICHE DE POSTE

RESPONSABLE FÊTE LE MUR RHÔNE ALPES

Il possède une qualification ou une expérience professionnelle lui permettant d'exercer les missions d'encadrement et de management. Il joue un rôle essentiel dans la stratégie du club. Il est en lien direct avec le président. **Il est à jour de sa carte professionnelle, qu'il devra justifier à l'employeur dès son embauche et à chaque renouvellement.**

FINALITÉ DE LA FONCTION

Le responsable, sous l'autorité du président, est :

- responsable de la mise en œuvre du projet associatif de Fête le mur national, de la politique du club et de la coordination sportive, administrative, financière et des ressources humaines.
- référent technique, il est chargé d'encadrer les différentes pratiques, pour tous publics, et de manager les salariés de son équipe.
- Fête le mur met à sa disposition un coordinateur régional et ses propres ressources.

MISSIONS PRINCIPALES

Missions liées aux domaines de direction confiés :

Politique du club – Projet club

- Proposer et mettre en œuvre des orientations stratégiques liées au domaine sportif et/ou de développement.
- Formaliser par écrit le projet sportif et/ou de développement du club et assurer le suivi.
- Réaliser un bilan écrit régulier.
- Mener des actions de développement du club (prospection, organisation de manifestations en vue de promouvoir l'activité, etc.).
- Superviser les délégations données aux responsables de site.

Gestion administrative et financière :

- Gérer l'administratif de l'activité.
- Élaborer le budget prévisionnel, en lien avec le trésorier et l'expert-comptable.
- Rechercher des financements et monter des dossiers de subventions.
- Manager et assurer le suivi RH d'une dizaine d'agents (tps plein, tps partiel, mis à disposition, bénévole).

Gestion des installations et du matériel :

- Suivre l'entretien et le renouvellement du matériel.

RESPONSABILITÉS

Il répond de la qualité du fonctionnement général.

Il dispose d'une délégation de responsabilité pour les missions suivantes :

- Gestion des ressources humaines de son équipe (entretien et recrutement) en lien avec « Profession Sport »
- Suivi de la Convention collective nationale du sport et de son application.
- Missions de représentation auprès des partenaires institutionnels et financeurs.
- Gestion des ressources financières dont il a la charge.
- En charge de la satisfaction des adhérents et de la réponse à leurs attentes.
- Respect de la législation et de la sécurité des sportifs.
- Suivi de l'entretien et de l'utilisation des installations et du matériel.

AUTONOMIE

Il dispose d'une large autonomie découlant des délégations de responsabilité.

TECHNICITÉ

Il dispose des compétences sportives, managériales, financières et administratives nécessaires à la bonne exécution de ses missions.